

Collège Willy Ronis

19 rue de Musselburgh

94500 Champigny-sur-Marne

Tel : 01 47 06 42 54

Email : ce.0941015t@ac-creteil.fr

RNE/UAI : 0941015T



Aux entreprises partenaires

Objet : Collecte de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA 2021).

Champigny-sur-Marne, le 11 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Vous allez cette année encore procéder, d'ici le 28 février 2021 (sauf délais supplémentaire), au paiement de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (ancienne taxe d'apprentissage). Aussi nous souhaiterions que vous choisissiez à nouveau, ou pour la première fois, notre établissement comme destinataire du solde de la taxe d'apprentissage correspondant aux « **dépenses libératoires** » (*ancien hors quota*), **le 13 % destiné au financement des établissements scolaires.**

Nous vous rappelons qu'au sein de notre établissement, sont formés : (*niveau 3 de la nouvelle nomenclature*)

- des jeunes dans le champ professionnel de l'Habitat ;
- des jeunes dans le champ professionnel Hygiène, Alimentation et Services.

Notre établissement comprend 780 élèves. Environ 65 d'entre eux sont concernés par les équipements technologiques ou professionnels relevant du produit de la CUFPA.

Grâce à votre aide, nous pourrions investir ou actualiser l'équipement pédagogique de nos champs professionnels. Nos élèves travailleront sur du matériel et des outils performants, leur permettant, au terme de leurs études, de s'intégrer plus facilement dans le monde du travail. Cette taxe représente une part importante du budget de fonctionnement des plateaux techniques. Depuis deux ans, nous avons créé un restaurant d'application permettant à nos élèves d'apprendre dans des conditions de travail proches des réalités de terrain. Dans la même dynamique, nous venons de reconduire cette année la création d'une mini-entreprise. Ces actions, nécessitant des moyens techniques et humains importants, témoignent de l'engagement de notre équipe pédagogique et d'un projet d'établissement ambitieux, porté par une équipe de direction investie dans la réussite de tous les élèves.

Depuis la loi avenir professionnel du 05 septembre 2018, la CUFPA (dépenses libératoires) **doit être versée directement par les entreprises aux établissements scolaires habilités à la recevoir.**

Pour que votre versement soit identifié et aussi pour que nous puissions vous remercier personnellement, n'oubliez pas de **joindre vos coordonnées au chèque ou d'envoyer un email lors de votre virement.**

- Soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Willy Ronis

- Soit par virement au collège Willy Ronis : IBAN : FR76 1007 1940 0000 0010 0117 921
(Trésor Public) BIC : TRPUFRP1

Au nom des élèves et des équipes pédagogiques, nous vous remercions vivement de l'aide que vous pourrez nous apporter et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.